



TRIATH'LONS FESTI'PLAINE

Article 1 – Objet.

Le triath'lons festi'plaine est organisé le samedi 15 juin 2024 par le Service des Sports de la Ville de Lons et ne dépend pas de la Fédération Française de Triathlon.

Cette manifestation a vocation de faire découvrir une combinaison de différentes épreuves se rapprochant d'un triathlon.

Lieu: Piscine Aqualons et Plaine des sports de Lons – 7 mail de Coubertin – 64140 Lons (parcours sur chemins et sous bois).

Heure de départ du triath'lons : 9h30.

Article 2 – Déroulement de l'épreuve.

Ce triath'lons se compose par ordre chronologique :

- d'un parcours natation , 200 mètres nage libre,
- d'un parcours cycliste (VTT sans assistance) de 6000 mètres,
- d'un parcours pédestre, 1500 mètres.

Les participants s'inscrivent dans différentes catégories, soit :

1) - Participation en individuel :

Le participant doit effectuer seul les trois épreuves.

Catégorie destinée aux adultes et aux enfants âgés de + 15 ans.

Pour ce triath'lons en individuel, l'enfant doit avoir plus de 15 ans (au jour de la manifestation).

2) - Participation en relais : en famille, entre collègues, entre amis...

L'équipe peut être constituée de 2 ou 3 personnes comme suit :

- 3 adultes
- 2 adultes
- 1 adulte et 1 enfant,
- 1 adulte et 2 enfants,
- 2 adultes et 1 enfant,
- 3 enfants.

Si l'équipe est formée de 2 personnes, une personne effectue 2 épreuves et l'autre 1 épreuve.

Si l'équipe est constituée de 3 personnes, chaque personne participe à une épreuve.

Dans tous les cas, l'enfant ne peut pratiquer qu'une seule épreuve.

Pour le triath'lons en équipe l'enfant doit avoir plus de 12 ans, ne pratiquer qu'une seule épreuve et sous la responsabilité d'un de ses parents (Autorisation parentale, Attestation de responsabilité parentale et Questionnaire de santé à remplir).

Concernant le triath'lons en équipe de 3 enfants, ils doivent tous les 3 avoir plus de 12 ans. Ils seront

sous la responsabilité d'un des parents ou d'une personne majeure qui s'engage à rester sur le site à la disposition des organisateurs durant toute l'épreuve. (Questionnaire de santé - Autorisation parentale et Attestation de responsabilité parentale équipe de – 15ans à remplir)

Article 3 – Inscriptions :

- Renseignements sur le site: www.mairie-lons.fr ou au 05-59-62-18-06 (Service des Sports)
- **Date limite d'inscriptions : en ligne uniquement sur le site pyreneeschrono.fr avant le mercredi 12 juin 2024 à 23h59**
- Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Certificat médical d'aptitude « *De non contre indication à la pratique sportive* » pour les majeurs
- Questionnaire de santé pour les mineurs
- Autorisation parentale pour les mineurs (mentionnant que l'enfant est apte à la pratique de la natation sur 25 mètres)
- Attestation de responsabilité parentale équipe de – 15 ans

(Documents à renseigner sur le site pyreneeschrono.fr).

Les licenciés FF Tri, FSGT et UFOLEP peuvent transmettre par voie dématérialisée leur licence lors de l'inscription sur site.

**ATTENTION : Pas d'inscription le jour de la course.
Nombre de places limitées.**

Article 4 – Tarifs

Les droits d'inscription (par internet) sont fixés à :

- 6 euros pour les individuels
- 12 euros pour les équipes
- Gratuité pour les enfants de 12 à 15ans

Article 5 – Remise des dossards et gestion des parcs à VTT.

a) Les dossards

La remise des dossards aura lieu au foyer du complexe sportif de Lons, le samedi 15 juin 2024 de 7h30 à 8h30.

L'organisation ne fournira pas d'épingles.

b) Les parcs à VTT.

Deux parcs à VTT sont mis à disposition :

- le parc VTT n°1 situé derrière la piscine Aqualons,
- le parc VTT n°2 situé sur le terrain de football de la Plaine des sports (terrain d'entraînement grillagé).

Les VTT devront être déposés au parc VTT n°1 avant sa fermeture à 8h30.

Le parc VTT sera sous la surveillance de l'organisateur jusqu'à la fin du triath'lons festi'plaine.

Chaque participant devra respecter l'emplacement qui lui est attribué dans les zones de transition (parcs VTT n° 1 et n°2). Ces zones de transition sont interdites à toute personne extérieure à l'organisation.

**A la fin de son épreuve, chaque participant est tenu de récupérer son VTT au parc VTT n°2.
L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols ou détériorations pour les VTT qui n'auront pas été récupérés à la fin du Triath'lons Festi'plaine.**

Les parcs à VTT seront fermés à clé 20 minutes après que le dernier concurrent aura franchi la ligne d'arrivée.

Article 6- Les épreuves sportives.

L'ensemble du parcours se déroulera sur un circuit balisé.

La partie natation se déroulera dans le bassin intérieur de la piscine de Lons (25m), entièrement réservé aux participants. Cependant, le public pourra accéder aux gradins de la piscine durant l'épreuve de natation du triath'lons dans le respect du règlement intérieur de la piscine Aqualons.

Les épreuves cycliste (VTT) et pédestre se dérouleront sur un parcours tracé autour de la Plaine des sports (mixte herbe/bitume).

Tous les concurrents sont invités à effectuer une reconnaissance du parcours cycliste et pédestre . Aucune assistance extérieure ne sera autorisée excepté celle liée à l'organisation.

ATTENTION, un briefing d'avant-course OBLIGATOIRE POUR TOUS sera organisé à 9h00 dans la salle du complexe sportif.

Ci-annexé la carte des circuits. (Plans affichés le jour même en salle d'enregistrements)

| | | |
|----------------|-----------------------|--|
| NATATION | 200 mètres nage libre | Piscine Aqualons |
| VTT | 6 km | Circuit n°1 – Autour de la Plaine des sports et de la piscine Aqualons (en bleu) |
| COURSES A PIED | 1,5 km | Circuit n°2 – Autour de la Plaine des sports (en jaune) |

Article 7 – Tenues vestimentaires et équipements obligatoires.

Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain une ou deux pièces pour femme, slip de bain pour homme, lunettes de natation si besoin, bonnet de bain, chaussures et tenue de course à pied, vélo et casque obligatoire). Des vestiaires seront mis à disposition.

Tenues NON AUTORISÉES lors de l'épreuve de natation :

- Les TRIFONCTIONS sont interdites
- Aucun vêtement couvrant le haut du corps.

Seuls seront fournis : les dossards .

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du triath'lons toute personne ne disposant pas d'une tenue conforme au dit règlement ou inapproprié.

Le port du dossard sera obligatoire lors de l'épreuve cycliste et de l'épreuve pédestre. Le dossard avec puce devra être visible de face à tout moment de la course pédestre, et de dos à tout moment de la course cycliste. Aucun vêtement ne doit recouvrir les dossards. Le port de la ceinture pour les dossards est autorisé.

ATTENTION : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de l'épreuve cyclise et de course à pied.

Article 8 – Obligations des participants et respect du règlement du triath'lons Festiplaine.

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre l'organisation en cas de dommages et de séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Chaque participant s'engage à avoir un comportement respectueux et bienveillant à l'égard des autres participants durant le triath'lons festi'plaine.

Article 9 – Sanctions.

L'organisation aura le pouvoir de retirer un participant s'il ne se conforme pas au règlement ou si elle estime que son état de santé ne lui permet pas de continuer.

Article 10 – Ravitaillement et poste de secours.

Un ravitaillement en eau et fruits sera à la disposition des concurrents à proximité de la ligne d'arrivée.

Une organisation de secours sera mise en place avec un local et son matériel : Secouristes - Croix blanche (emplacement sur plan).

Article 11 – Remise des récompenses et des lots.

La remise des prix aura lieu à partir de 12h00.

Un tee-shirt sera offert à tous les participants.

Article 12 – Assurance et responsabilités.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, et en cas de non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité présentées lors du briefing d'avant-course.

Il est fortement conseillé à chaque participant de disposer d'une assurance individuelle couvrant les dommages corporels pouvant survenir lors de l'activité.

En cas de mauvais temps ou d'effectifs insuffisants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans remboursements des inscriptions.

Les recettes collectées seront reversées à une association caritative.

De même aucun remboursement ne sera possible pour maladie ou blessure.

Les participants inscrits pourront récupérer un tee-shirt de la manifestation au Service des Sports de la Ville de Lons.

Article 13 – Droit à l'image.

La signature de l'émargement d'inscription inclut la **cession de vos droits à l'image** à la commune de Lons et l'acceptation de diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors des courses du Triath'Lons à des fins de communications ultérieures.

ARTICLE 14 – Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.